



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 07/05/20



## La FNAIM prépare la reprise aux côtés des professionnels de l'immobilier

*À quelques jours du déconfinement annoncé par le Gouvernement, la FNAIM, première organisation de professionnels de l'immobilier, accompagne et organise la reprise d'activité de ses adhérents afin d'anticiper au mieux la réouverture sécurisée des points d'accueil du public.*

### Une priorité : la sécurité des professionnels et de leur clientèle

Afin de permettre à un maximum de projets de se concrétiser ou de reprendre en limitant les rencontres physiques au strict nécessaire et dans le respect de toutes les normes sanitaires, la FNAIM et l'UNIS, suite à un travail des commissions métiers « Gérance Locative », « Transaction » et « Syndics de copropriété » de la FNAIM ont publié un **Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la reprise de l'activité immobilière**. De l'organisation des agences, aux états des lieux en passant par les modalités pratiques de tenue des AG de copropriété, les préconisations permettent de guider les professionnels et de répondre à toutes leurs questions pratiques.

« Le risque du COVID-19, quoique amoindri, est toujours là et notre activité doit s'adapter à ce nouveau contexte. Assurer la sécurité sanitaire de nos clients et de nos salariés est une priorité absolue sur laquelle la Fédération s'engage. » précise Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM.



Contact Presse :

Galivel & Associés – [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Par ailleurs, les chambres locales FNAIM ont pris des initiatives afin de centraliser et gérer des commandes importantes de masques, gels, hygiaphones à destination de l'ensemble des adhérents.

## **Les outils digitaux au service de la reprise**

Pour assurer un service continu et à distance pendant la période de confinement, **les adhérents ont pu disposer d'outils digitaux renforcés** permettant une multitude de services à distance comme les estimations en visio-conférence, les visites virtuelles en 3D ou par visio-conférence, la signature électronique de l'intégralité des mandats et actes entièrement sécurisés grâce à l'outil FNAIM LEGAL by modelo lancé en avril.

*« Ces services ont contribué pour nos professionnels au maintien d'un contact avec leurs clients et de mener de nombreux projets immobiliers à bien durant cette période de confinement. Ils demeureront un outil indispensable à une reprise d'activité sereine et dynamique. »* précise Jean-Marc TORROLLION.

## **La formation continue au service des professionnels**

Afin de permettre une continuité de la formation des professionnels en mettant à profit le temps imposé à la maison, l'Ecole Supérieure de l'Immobilier (ESI) a mis en place une offre de formations à distance « solidarité » à coût réduit durant tout le temps du confinement, permettant ainsi à plus de 3 000 professionnels de se former pendant la période.

Cette offre a été adaptée de nouvelles thématiques liées aux préoccupations du moment comme « *La sortie du confinement et la reprise d'activité en agence ou cabinet immobilier : quels enjeux ?* » ou encore « *La gestion de copropriété face au contexte d'urgence sanitaire* ». L'offre à distance sera maintenue et enrichie toujours dans l'objectif de permettre aux professionnels de l'immobilier d'être les mieux préparés et armés possible pour cette reprise d'activité dans un contexte particulier.

Toutes ces formations en webinaires proposées par l'ESI sont éligibles au dispositif de prise en charge par l'État de 100% des coûts pédagogiques des formations pour les salariés en activité partielle, sans condition de taille d'entreprise ou de secteur d'activité.

**Maintien de la formation préparant les professionnels de demain.** Par ailleurs, dans le prolongement de l'arrêt des cours en présentiel, la continuité pédagogique se poursuit pour les 400 étudiants de l'ESI grâce aux classes virtuelles -plus de 2 500 heures déjà réalisées- et entretiens de recrutement réalisés à distance.



Contact Presse :

Galivel & Associés – [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34



**Accompagner la profession dans son ensemble.** La FNAIM mettra également à disposition des agents commerciaux de ses adhérents un catalogue afin de les accompagner dans la reprise de leurs activités. Il s'agit de leur faire bénéficier d'offres préférentielles santé, prévoyance, retraites, tenue comptable, téléphonie, automobiles, etc. « *Nous souhaitons être aux côtés de l'ensemble des professionnels du secteur afin qu'aucun métier ne soit oublié moment de la reprise.* » précise Jean-Marc TORROLLION.

« *En somme, l'intégralité des services pourra reprendre dès le 11 mai. Les professionnels pourront, en accord avec les propriétaires, acheteurs, vendeurs, locataires et bailleurs, se rendre dans les biens pour procéder à des visites, estimations et compromis. Grâce notamment à ce Guide, des protocoles stricts permettront de garantir le respect des gestes barrières, la distanciation sociale ainsi que la sécurité au sein même des biens.* » explique Jean-Marc TORROLLION qui conclut « *Accompagner la reprise de l'activité dans les meilleures conditions est un enjeu majeur tant pour nos professionnels qui doivent d'urgence reprendre le travail, que pour l'ensemble des Français dont le besoin en logement est primordial. Il en va de la santé économique du pays.* »

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



Contact Presse :

Galivel & Associés – [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

## Sujets connexes :



Digitalisation des opérations : la FNAIM et MODELO lancent FNAIM LÉGAL by modelo



Covid-19 : Les diagnostiqueurs immobiliers de la FNAIM s'engagent plus avant dans la reprise de leurs activités



Pour sauver la filière immobilière : chacun doit prendre sa part !

## À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés – [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34